

△  
( N° 13. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1838.

---

*Amendement à la loi sur le timbre, présenté par M. A. RODENBACH.*

---

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre la répartition suivante sur l'impôt du timbre des journaux :

La feuille de 20 décimètres et au-dessous paierait 2 centimes.

Celle de 30 décimètres et au-dessous paierait 3 centimes.

Celle de 40 décimètres paierait 4 centimes.

Et ainsi de suite, de manière à appliquer le centime en sus pour chaque 10 décimètres de superficie.

**A. RODENBACH.**